



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Dégâts causés par les sangliers

Question écrite n° 3823

Texte de la question

M. Serge Muller attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur la problématique des dégâts causés par les sangliers dans le département de la Dordogne. En 2024, près de 1 000 hectares de cultures ont été saccagés par ces animaux, impactant gravement les exploitants agricoles, les collectivités locales et les particuliers. Malgré les efforts significatifs des chasseurs, avec plus de 9 100 sangliers prélevés en novembre 2024 (soit une augmentation de 1 600 par rapport à 2023), ainsi que l'intervention des lieutenants de louveterie, qui ont éliminé 650 sangliers, ces actions restent insuffisantes pour enrayer la croissance de la population. Ces dégâts récurrents mettent en péril la viabilité économique des exploitations agricoles, tout en engendrant des coûts significatifs pour les communes et les citoyens. Les battues administratives, organisées sous la responsabilité des lieutenants de louveterie, représentent un outil essentiel pour répondre à cette problématique. Pourtant, leur fréquence et leur ampleur semblent actuellement insuffisantes pour maîtriser la situation. Il lui demande donc si elle envisage d'augmenter le nombre de battues administratives en Dordogne afin de renforcer la régulation de la population de sangliers. Il souhaite également savoir si des mesures complémentaires pourraient être prises pour soutenir les agriculteurs et les collectivités confrontés à ces nuisances croissantes et pour assurer un équilibre agro-sylvo-cynégétique durable.

Données clés

Auteur : [M. Serge Muller](#)

Circonscription : Dordogne (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3823

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : [Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2025](#), page 712